

Archives Yukon – Droits de reprographie

(en vigueur depuis le 1^{er} avril 2014)

Archives Yukon peut reproduire des documents publiés et des documents d'archives à partir de sources diverses : livres, brochures, documents textuels, cartes, photographies, journaux, microfiches, enregistrements sonores, films, vidéos, etc.

Reproductions par copieur

Taille maximale du document original : 11 po x 17 po (afin qu'il puisse tenir sur le plateau du copieur)

- 8,5 po x 11 po – 45 cents par page
- 8,5 po x 14 po – 45 cents par page
- 11 po x 17 po – 45 cents par page

(Une « page » est une copie papier en couleur ou en noir et blanc produite par photocopieuse ou imprimante.)

Reproduction d'images fixes

- 8 po x 10 po – 9 \$ par impression
- 11 po x 14 po – 9 \$ par impression
- 16 po x 20 po – 27 \$ par impression

(« Impression » s'entend d'une copie papier imprimée sur du papier photographique au fini lustré, en couleur ou en noir et blanc.)

La reproduction de documents d'archives appartenant à Archives Yukon est un service fourni en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*, la *Loi sur les archives (Yukon)*, le *Règlement sur les reproductions (droits et conditions d'utilisation)* et les politiques et procédures établies à l'interne. Les documents d'Archives Yukon ne sont pas tous disponibles pour la reproduction.

Reproductions de fichiers numériques

- Reproduction d'un document jusqu'à une taille maximale de 11 po x 14 po – 9 \$ par unité
- Reproduction de plus de 11 po x 14 po – 27 \$ par unité

(« Unité » s'entend de tout contenu reproduit sous forme d'image, en couleur ou en noir et blanc.)

Les fichiers numériques doivent être fournis en format TIFF sur un CD, un DVD ou sur un autre type de support appartenant au client, ou il peut être téléchargé depuis le serveur FTP du client

Reproductions sonores

- Enregistrement de source analogue converti en format numérique – 10 \$ par unité
- Enregistrement de source numérique (CD audio, bande audionumérique (DAT) ou MP3) – 10 \$ par unité

(« Unité » s'entend d'une production sonore en format analogue ou numérique)

Les fichiers numériques doivent être fournis en format MP3 sur un CD, un DVD ou sur un autre type de support appartenant au client, ou ils peuvent être téléchargés depuis le serveur FTP du client.

Reproductions d'images mobiles

- Enregistrement analogue VHS copié sur une cassette VHS fournie par le client – 20 \$ par unité
- Enregistrement analogue VHS copié sur DVD – 20 \$ par unité
- Enregistrement de source numérique (MPEG-2) copié sur un CD, un DVD ou sur un autre type de support appartenant au client – 20 \$ par article

(« Unité » s'entend d'un film ou d'une production vidéo en format analogue ou numérique)

Frais de port

- Aucun frais pour les livraisons aux « tarifs commerciaux réguliers » effectuées par Postes Canada
- En ce qui a trait aux livraisons effectuées par l'intermédiaire d'un service de messagerie, le client doit lui-même prendre les arrangements avec le service de messagerie de son choix et prépayer la livraison

La reproduction de documents d'archives appartenant à Archives Yukon est un service fourni en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*, la *Loi sur les archives (Yukon)*, le *Règlement sur les reproductions (droits et conditions d'utilisation)* et les politiques et procédures établies à l'interne. Les documents d'Archives Yukon ne sont pas tous disponibles pour la reproduction.